

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 06 avril 2018 - 18 h 00

Date de la convocation : 28/03/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars, 18h00, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.). Le Conseil Municipal de la commune de PRENDEIGNES, s'est réuni. Le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Etaient présents les conseillers suivants : Magali BARRIERE, Marie-Hélène TAURAND, Monique VILLENEUVE, Pascal BAHU, Alain JUVENAL Christian SOUIRY, Guy TARAYRE, Jean-François TAURAND, Gérard TEYSSEDOU, Philippe THIBAULT.

Excusés : André BOURGUIGNON,

Secrétaire de séance : Magali BARRIERE

Ordre du jour :

Délibérations :

- désignation d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2017,
- vote du compte administratif 2017,
- affectation du résultat de fonctionnement 2017,
- compte de gestion 2017,
- vote du taux des trois taxes locales,
- vote du budget primitif 2018,
- désignation d'un président de séance pour le vote des subventions aux associations,
- subventions versées aux associations,
- participation aux frais de l'école maternelle de Labathude,
- participation aux frais de l'école primaire de Montet-et-Bouxaux,
- redevances assainissement collectif et redevance Adour Garonne pour 2018,

Comptes rendus de réunions.

Questions diverses.

Délibérations

Objet: Désignation d'un président de séance pour le vote du CA 2017 - DE_2018_10

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il ne doit pas prendre part au vote du Compte Administratif 2017 et qu'il doit se retirer au moment du vote de celui-ci.

Pour cette raison, le Conseil Municipal doit élire un Président de séance pour le vote du Compte Administratif uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gérard TEYSSEDOU, 1er Adjoint, comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2017.

Objet: Vote du compte administratif 2017 - DE_2018_11

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 9 Contre : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard TAYSSÉDOU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par BAHU Pascal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	Fonctionnement	Ensemble
----------------	----------------	----------

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		205 238.46		68 011.27		273 249.73
Opérations exercice	70 724.33	97 719.22	109 957.39	167 344.66	180 681.72	265 063.88
Total	70 724.33	302 957.68	109 957.39	235 355.93	180 681.72	538 313.61
Résultat de clôture		232 233.35		125 398.54		357 631.89
Restes à réaliser	262 261.17				262 261.17	
Total cumulé	262 261.17	232 233.35		125 398.54	262 261.17	357 631.89
Résultat définitif	30 027.82			125 398.54		95 370.72

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - DE_2018_12

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 125 398.54

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	68 011.27
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	103 703.27
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	57 387.27
Résultat cumulé au 31/12/2017	125 398.54
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	125 398.54
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	30 027.82
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	95 370.72
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du compte de gestion 2017 - DE_2018_13

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pascal BAHU ;

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Vote du Budget primitif 2018 - DE_2018_14

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Après présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018 par Monsieur Le Maire, Pascal BAHU, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents l'acceptation du Budget Primitif pour l'année 2018.

Objet: Vote du taux des trois taxes locales pour 2018 - DE_2018_15

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal à se prononcer sur le taux des trois taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'augmenter les trois taux de taxes pour l'année 2018.

Les taux s'établissent ainsi :

- taxe d'habitation : 6,74 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,542 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 94,19 %.

Objet: Désignation d'un président de séance pour le vote des subventions versées aux associations du Comité des Fêtes et du Pilou- DE_2018_16

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas prendre part au vote pour l'attribution des subventions versées au Comité des Fêtes et à l'association Le Pilou.

Pour cette raison, le Conseil Municipal doit élire un Président de séance pour le vote de ces deux subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gérard TEYSSEDOU, 1er Adjoint, comme Président de séance pour le vote des subventions versées aux deux associations citées ci-dessus.

Objet: Subventions versées aux associations : Comité des Fêtes et Pilou - DE_2018_17

Nombre de votes exprimés : 9

Pour : 9 Contre : 0

Monsieur Gérard TEYSSEDOU demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions qui seront attribuées aux Associations du Comité des Fêtes et du Pilou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, pour l'année 2018 de verser les subventions suivantes :

- 350,00 € pour le Comité des Fêtes,
- 3 500,00 € pour Le Pilou.

Objet: Subventions versées aux associations d'intérêt communal - DE_2018_18

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention qui sera attribuée aux différentes associations de la commune, d'intérêt communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, pour l'année 2018, de verser les subventions suivantes :

- 350,00 € pour la "Société de chasse" M. Philippe THIBAUT et Alain JUVENAL n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle au moment de la discussion de cette subvention,
- 350,00 € pour "Entraide et coups durs",
- 350,00 € pour la "CUMA",
- 350,00 € pour "Gym et détente", Mme Monique VILLENEUVE n'a pas pris part au vote et elle est sortie de la salle au moment de la discussion de cette subvention,
- 350,00 € pour "Le Petit Théâtre du Ségala", M. Christian SOUIRY n'a pas pris part au vote et il est sorti de la salle au moment de la discussion de cette subvention,
- 300,00 € pour "46 Potron-Minet",
- 250,00 € pour le "Groupement Forestier", M. Gérard TEYSSEDOU n'a pas pris part au vote et il est sorti de la salle au moment de la discussion de cette subvention.

Objet: Subvention versée à l'association "Trace et couleurs" - DE_2018_19

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé par l'association Trace et Couleurs sollicitant une subvention de fonctionnement pour la reconduction de la réalisation du sentier artistique "le chemin des totems".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 250,00 €uros à l'Association Trace et Couleurs pour soutenir le projet présenté.

Objet: Subventions allouées à deux associations - DE_2018_20

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions qui pourraient être attribuées aux associations : A.P.E.A.I. et A.P.A.J.H..

Considérant l'intérêt de ces deux associations auprès des enfants et des jeunes en situation de handicap ainsi que de leurs parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, pour l'année 2018, de verser les subventions suivantes :

- 200,00 € pour l' « A.P.E.A.I. »,
- 200,00 € pour l' « A.P.A.J.H. ».
-

Objet: Participation aux frais de l'école maternelle de Labathude - DE_2018_21B

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Monsieur Le Maire rappelle que certains enfants de la commune sont scolarisés à l'école maternelle de Labathude depuis la fermeture de l'école de Prendeignes en 1992.

D'un commun accord, la commune de Prendeignes participe aux frais de l'école en fonction du nombre d'enfants de la commune qui la fréquente.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, doit se prononcer sur la participation de la commune aux frais de l'école maternelle de Labathude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer aux frais de l'école maternelle de Labathude pour l'année 2018, suivant le décompte des frais de l'année 2017 annexé à la présente délibération pour un montant de 5 889,52 euros.

Objet: Participation aux frais de l'école primaire de Montet-et-Bouxaux - DE_2018_22

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Monsieur Le Maire rappelle que certains enfants de la commune sont scolarisés à l'école primaire de Montet-et-Bouxaux depuis la fermeture de l'école de Prendeignes en 1992.

D'un commun accord, la commune de Prendeignes participe aux frais de l'école en fonction du nombre d'enfants de la commune qui la fréquente.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, doit se prononcer sur la participation de la

commune aux frais de l'école primaire de Montet-et-Bouخال.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer aux frais de l'école primaire de Montet-et-Bouخال pour l'année 2018, suivant le décompte des frais de l'année 2017 annexé à la présente délibération pour un montant de 3 842,00 euros.

Objet: Fixation des redevances de l'assainissement collectif du centre bourg - DE_2018_23

Nombre de votes exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0

Le Conseil Municipal doit se prononcer annuellement pour fixer les redevances de l'assainissement collectif du centre bourg auprès des usagers. Ces redevances contribuent à l'équilibre des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de fixer les redevances comme suit pour l'année 2018 :

- part fixe : 97,00 € par logement raccordé,
- part proportionnelle : 1,80 €/m3 d'eau consommée,

La redevance de modernisation des réseaux mise en œuvre par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est collectée par la commune puis reversée intégralement. Le taux est fixé à 0,25 €/m3 d'eau consommée pour l'année 2017 et facturée en 2018. Elle est notifiée aux habitants bénéficiant du service d'assainissement collectif sur le même relevé.

Comptes rendus de réunions

- SMIRTOM : la question du tri demeure une question d'actualité. Il est nécessaire de sensibiliser les populations.
- Réunion syndicat eau
- Réunion PNR : opération sur le Grand Figeac pour la remise en valeur de la forêt.
- Réunion voirie intercommunale
- Réunion : mis en œuvre du PLUI

Divers

- Rappel du déménagement de la mairie, samedi 7 avril.
- Opération d'aménagement de la clôture du terrain à l'entrée du village en collaboration avec Le Pilou.